



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
28 octobre 2011
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-cinquième session

Durban, 28 novembre-3 décembre 2011

Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention

Questions relatives aux pays les moins avancés

Rapport sur les travaux de la vingtième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés

Note du secrétariat*

Résumé

Le mandat du Groupe d'experts des pays les moins avancés (PMA) prévoit que le Groupe se réunit deux fois par an. À l'invitation du Gouvernement de la République démocratique populaire lao, le Groupe a tenu sa vingtième réunion à Vientiane (République démocratique populaire lao), du 12 au 14 septembre 2011. Le présent rapport contient un exposé succinct de l'état d'avancement de l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation. Il fournit en outre des informations sur les activités prioritaires du programme de travail du Groupe pour 2011, en particulier sur les progrès accomplis par le Groupe dans l'établissement de plusieurs documents techniques et d'information. On trouve également dans le rapport un résumé de la présentation faite par l'équipe sur les changements climatiques de la République démocratique populaire lao au sujet de l'étude de cas du pays qui est consacrée au recensement et à la mise en œuvre des activités d'adaptation à moyen et à long terme. On y trouve enfin un résumé des discussions du Groupe sur ses priorités jusqu'à sa prochaine réunion et au-delà.

* Le présent document a été soumis tardivement en raison du calendrier de la réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat	1–2	3
II. Résumé des travaux de la vingtième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés	3–45	3
A. Délibérations	3–6	3
B. État d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation.....	7–11	4
C. Examen des activités prioritaires du programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2011	12–37	5
D. Examen des priorités jusqu'à la prochaine réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés	38–42	11
E. Présentation par un membre de l'équipe sur les changements climatiques de la République démocratique populaire lao d'une étude de cas du pays	43–45	12
III. Activités prioritaires du Groupe d'experts des pays les moins avancés à mettre en œuvre en 2012	46–47	12
 <i>Annexes</i>		
I. État d'avancement de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et participation des pays les moins avancés au Programme pilote pour la résistance aux chocs climatiques et au Programme d'adaptation en Afrique		14
II. Membres du Groupe d'experts des pays les moins avancés au 11 octobre 2011		16

I. Mandat

1. Par sa décision 29/CP.7, la Conférence des Parties a constitué le Groupe d'experts des pays les moins avancés (PMA), initialement pour une période de deux ans. Par la suite, la Conférence des Parties a prolongé à trois reprises le mandat du Groupe d'experts, d'abord, à deux reprises, pour une période de deux ans (décisions 7/CP.9 et 4/CP.11) puis pour une période de trois ans (décision 8/CP.13). Ensuite, par sa décision 6/CP.16, elle a prolongé le mandat du Groupe d'experts pour une nouvelle période de cinq ans.

2. Conformément à la décision 6/CP.16, le Groupe d'experts a élaboré à sa dix-neuvième réunion un programme de travail pour 2011-2012¹, qui a été examiné par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) à sa trente-quatrième session. Le SBI a approuvé le programme de travail du Groupe d'experts pour 2011-2012 et a demandé au Groupe de lui rendre compte de ses travaux à chacune de ses sessions², conformément à la décision 6/CP.16.

II. Résumé des travaux de la vingtième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés

A. Délibérations

3. Le Groupe d'experts des pays les moins avancés a tenu sa vingtième réunion à Vientiane (République démocratique populaire lao), du 12 au 14 septembre 2011.

4. La réunion a été ouverte par M. Khampadith Khammounheuang, Directeur général adjoint du Département de l'environnement du Ministère des ressources naturelles et de l'environnement, au nom du Gouvernement de la République démocratique populaire lao. Dans sa déclaration liminaire, il a mis en relief les progrès réalisés par le pays dans la mise en œuvre de ses projets prioritaires relevant du programme d'action national aux fins de l'adaptation (PANA).

5. À la suite de la démission du Président du Groupe d'experts, M. Fredrick Kossam (Malawi), en avril 2011, et conformément au paragraphe 5 du mandat du Groupe³, le Groupe a élu à sa vingtième réunion l'actuelle Vice-Présidente, M^{me} Pepetua Election Latasi (Tuvalu), nouvelle Présidente du Groupe. Il a ensuite élu M. Batu Uprety (Népal) Vice-Président. M. Uprety est également le Rapporteur anglophone.

6. Le Groupe d'experts a axé les travaux de sa vingtième réunion sur plusieurs documents techniques et documents d'information qu'il avait prévu d'examiner pendant cette réunion, en vue d'établir des avant-projets et de les finaliser avant la dix-septième session de la Conférence des Parties. Pour chaque document, trois à quatre membres du Groupe ont mené les débats et fourni des conseils et des contributions. Parmi les documents figurait un document technique portant sur le recensement et la mise en œuvre des activités d'adaptation à moyen terme et à long terme dans les pays les moins avancés (PMA) (voir les paragraphes 15 à 17 ci-après). Une version abrégée de ce document a été présentée à la réunion d'experts sur les plans nationaux d'adaptation qui a eu lieu également à Vientiane

¹ FCCC/SBI/2011/4, annexe I. Une version détaillée du programme de travail, contenant entre autres des objectifs précis, les résultats escomptés et un calendrier, est disponible sur le site Web de la Convention à l'adresse <http://www.unfccc.int/5977>.

² FCCC/SBI/2011/7, par. 88.

³ Décision 29/CP.7, annexe.

(République démocratique populaire lao) juste après la vingtième réunion du Groupe d'experts, du 15 au 17 septembre 2011. Les autres documents portent sur les thèmes suivants: approches par programme des PANA et des autres plans et stratégies connexes d'adaptation; considérations relatives à l'égalité des sexes et autres considérations concernant les communautés vulnérables dans la conception et la mise en œuvre d'activités dans le cadre du programme de travail en faveur des pays les moins avancés (ci-après dénommé le programme de travail); possibilités d'accès à des ressources supplémentaires au titre du Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA); et fourniture d'un appui aux PMA en vue de la pleine mise en œuvre du programme de travail en leur faveur. Le Groupe d'experts s'est également penché sur d'autres questions, en particulier sur ses priorités de travail jusqu'à sa prochaine réunion, et il a dialogué avec les membres de l'équipe sur les changements climatiques de la République démocratique populaire lao.

B. État d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

1. État d'avancement de l'élaboration des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

7. Au 14 septembre 2011, 46 des 48 pays les moins avancés ayant bénéficié d'un financement pour élaborer un PANA avaient présenté leur Programme d'action au secrétariat. Le dernier en date des PANA a été présenté par le Timor-Leste le 13 septembre 2011. Les deux pays restants (Angola et Myanmar) progressent bien dans l'élaboration de leur PANA.

2. État d'avancement de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

8. S'agissant de l'état d'avancement de la mise en œuvre des PANA, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a communiqué au Groupe d'experts peu après sa vingtième réunion des informations sur les projets relevant des PANA dont il était saisi. Au 12 septembre 2011, 46 pays avaient officiellement présenté un ou plusieurs projets au FEM, sous la forme de descriptifs de projets. Au total, 49 descriptifs avaient été approuvés et, suite à leur approbation, 33 projets avaient reçu l'aval du Directeur général du FEM pour que leur mise en œuvre débute sur le terrain. Sept projets ont été approuvés par le Directeur général pendant l'année 2011.

9. Les agents d'exécution du FEM ci-après apportent actuellement un appui à la mise en œuvre de projets relevant de PANA financés par le Fonds pour les PMA: le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (qui appuie la mise en œuvre de 28 projets de ce type), la Banque mondiale (4), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) (6), le Fonds international de développement agricole (5), la Banque africaine de développement (3), le PNUD et le PNUE conjointement (2) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (3).

10. Au 31 mars 2011, 23 donateurs avaient annoncé des contributions totalisant 324 millions de dollars des États-Unis au Fonds pour les PMA⁴ et le montant cumulé net des fonds approuvés par le Conseil et le Directeur général du FEM s'élevait à 109 millions de dollars⁵.

⁴ Voir le document intitulé Status Report on the Least Developed Countries Fund and the Special Climate Change Fund, de mars 2011 (GEF/LDCF.SCCF.10/Inf.2), disponible à l'adresse <http://www.thegef.org/gef/node/4397>.

⁵ *Idem*.

11. Certaines initiatives extérieures à la Convention, comme le Programme pilote pour la résistance aux chocs climatiques du Fonds d'investissement pour le climat et le Programme PNUD-Japon pour l'adaptation en Afrique, se sont appuyées sur le processus des PANA pour apporter aux PMA un appui supplémentaire en vue de leur adaptation aux effets néfastes des changements climatiques. Par exemple, cinq PMA – Bangladesh, Cambodge, Népal, Yémen et Zambie – qui mettent en œuvre actuellement leur PANA participent également au Programme pilote. Huit autres PMA – Burkina Faso, Éthiopie, Lesotho, Malawi, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et Sénégal – mettent en œuvre leur PANA tout en prenant part au Programme d'adaptation en Afrique (AAP). Deux PMA – Mozambique et Niger – mettent en œuvre leur PANA et prennent part simultanément aux deux programmes. On trouvera dans l'annexe I du présent document un tableau récapitulatif de l'état de la mise en œuvre des PANA et la participation des PMA au Programme pilote pour la résistance aux chocs climatiques et à l'AAP.

C. Examen des activités prioritaires du programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2011

1. Fourniture d'un appui aux pays les moins avancés pour l'élaboration, la révision et la mise à jour de leurs programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

12. Le Groupe d'experts a accepté de continuer d'aider les pays les moins avancés qui n'avaient pas encore présenté leur PANA (Angola et Myanmar), afin que l'étape de l'élaboration soit terminée dans les meilleurs délais et qu'on puisse rapidement passer à la mise en œuvre. À cet effet, le Groupe a décidé de continuer de suivre les progrès enregistrés par chacun de ces pays, de faciliter ce suivi et de recenser les éventuels problèmes afin de les résoudre. Il a aussi décidé d'élargir ce suivi à tous les PMA et d'observer également l'avancement de la mise en œuvre des PANA.

13. Le Groupe d'experts a inscrit dans son programme de travail pour 2011 la mise à jour de ses orientations sur la manière dont les pays peuvent réviser leur PANA et le mettre à jour, en tenant compte de l'évolution de la situation et des possibilités de planification de l'adaptation à long terme. À sa vingtième réunion, le Groupe a décidé de reporter à 2012 la diffusion de ces orientations, de manière à pouvoir prendre en compte l'examen de l'adaptation à moyen et à long terme et les résultats des débats sur les plans d'action nationaux à la trente-cinquième session du SBI.

14. Entre-temps, le Groupe d'experts a décidé, dans le cadre de ses activités de suivi, de commencer à recenser les enseignements tirés de l'expérience des pays ayant révisé ou mis à jour leur PANA.

2. Orientations et conseils techniques concernant la définition des besoins en matière d'adaptation à moyen et à long terme et la mise en œuvre des activités d'adaptation recensées

15. Le Groupe d'experts avait préparé pour sa vingtième session un projet de document technique sur la définition des besoins en matière d'adaptation à moyen et à long terme, l'intégration de l'adaptation dans la planification nationale du développement et la mise en œuvre des activités d'adaptation recensées dans les PMA, devant être présenté au SBI à sa trente-cinquième session⁶. Ce document prend également en compte les approches sectorielles et les approches par programme et il s'appuie sur le processus des PANA.

⁶ FCCC/TP/2011/7.

16. Pendant sa réunion, le Groupe d'experts a amélioré le document. Il a aussi établi une version abrégée et une présentation PowerPoint correspondante. Il les a présentées l'une et l'autre à la réunion d'experts sur les plans d'action nationaux tenue ultérieurement, en insistant sur les messages suivants:

- a) Les PANA constituent un bon point de départ pour les mesures d'adaptation à moyen et à long terme;
- b) L'adaptation à moyen et à long terme requiert un processus itératif par étapes ou par phases qui peut être modulé en fonction des caractéristiques nationales;
- c) L'adaptation à moyen et à long terme est davantage tributaire de l'action publique et il importe donc d'autant plus que qu'elle soit véritablement intégrée dans la planification du développement;
- d) L'adaptation à moyen et à long terme ne dispense pas de prendre des mesures pour répondre aux besoins urgents et immédiats;
- e) De nombreux travaux et études sont susceptibles de guider le processus d'adaptation, mais il faudra peut-être les adapter et les compléter par une formation spécifique.

17. Par ailleurs, le Groupe d'experts avait réuni les informations disponibles sur les approches et mesures déjà utilisées par différents pays pour concevoir et mettre en œuvre des plans, stratégies ou cadres pour l'adaptation. Le Groupe avait de plus recouru à une démarche fondée sur l'étude de cas et mobilisé les équipes sur les changements climatiques de la République démocratique populaire lao et du Malawi afin de mieux comprendre ce que pouvaient impliquer les activités d'adaptation à moyen et à long terme et quelles mesures pouvaient être prises pour recenser et mettre en œuvre les activités d'adaptation à moyen et à long terme. Ces études de cas sont en cours de réalisation, mais leurs résultats préliminaires et les informations recueillies sur les approches déjà utilisées par différents pays ont fait l'objet d'une synthèse destinée à étayer le document technique.

3. Mise en commun des pratiques optimales et des enseignements tirés du programme de travail en faveur des pays les moins avancés

18. Le Groupe d'experts a indiqué que le premier volume de la publication sur les pratiques optimales et les enseignements tirés des mesures prises en faveur de l'adaptation dans les PMA dans le cadre des PANA⁷, ci-après dénommée la publication sur les pratiques optimales et les enseignements tirés dans le cadre des PANA, était presque achevé. Il prévoyait de la diffuser en anglais, en français et en portugais à la trente-cinquième session du SBI.

19. Les pratiques optimales et enseignements tirés initialement recensés par le Groupe et regroupés dans la publication sont les suivants:

- a) Les PANA sont considérés par beaucoup comme une expérience concluante;
- b) La démarche fondée sur les PANA offre aux pays une certaine flexibilité en termes de conception et de mise en œuvre;
- c) La participation des parties prenantes du stade de l'élaboration des PANA jusqu'à celui de la mise en œuvre et à d'autres stades ultérieurs présente de nombreux avantages;

⁷ http://unfccc.int/essential_background/library/items/3599.php?such=j&symbol=FCCC/GEN/263%20F#beg.

- d) Le fait d'envisager la participation des équipes chargées des PANA dans une perspective à long terme contribue à la sensibilisation et garantit la continuité des programmes et des activités d'adaptation dans les pays;
- e) Les échanges réguliers entre le Groupe d'experts et les PMA ont été très utiles;
- f) De bonnes relations entre les agents d'exécution du FEM et les équipes chargées des PANA se traduisent par une mise en œuvre plus fluide des projets relevant des PANA;
- g) Si une stratégie rigoureuse de mise en œuvre est élaborée, cela peut accroître l'efficacité de la mise en œuvre des PANA;
- h) Le cycle simplifié des projets des PMA assure un accès plus rapide aux ressources;
- i) Il est effectivement possible de s'appuyer sur les connaissances existantes pour planifier l'adaptation en privilégiant dans un premier temps les besoins urgents et immédiats.

20. Le Groupe d'experts a débattu de sa participation à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Istanbul (Turquie), en mai 2011, au cours de laquelle un membre du Groupe a fait bénéficier les participants à cette conférence de haut niveau des données d'expérience, des pratiques optimales et des enseignements tirés du programme de travail en faveur des PMA. Le Groupe s'est également penché sur la conception de la plate-forme consacrée à l'échange des pratiques optimales et des enseignements tirés et a décidé de continuer à débattre de cette question à sa prochaine réunion.

4. Communication d'informations aux pays les moins avancés sur les approches par programme à l'égard des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et des autres plans et stratégies connexes d'adaptation

21. Soucieux d'aider les PMA à mettre pleinement en œuvre leur PANA, le Groupe d'experts a inscrit dans son programme de travail pour 2011-2012 une activité dont le but est l'élaboration d'un document d'information sur une approche par programme de la mise en œuvre des PANA, en collaboration avec le FEM et ses agents d'exécution.

22. À sa vingtième réunion, le Groupe d'experts a eu des discussions très animées qui ont abouti à la production d'une version préliminaire du document. Le document d'information analyse les définitions actuelles de l'approche par programme. Il présente aussi des exemples de programmes d'envergure mondiale, régionale ou nationale, en vue d'informer les PMA sur la façon dont des programmes peuvent être effectivement conçus pour mettre en œuvre les PANA et les autres plans d'adaptation connexes.

23. Le Groupe d'experts a décidé de s'atteler à l'établissement de la version finale du document peu de temps après sa réunion et il comptait l'achever avant la trente-cinquième session du SBI.

24. Dans ses conclusions initiales, le Groupe d'experts a admis que, bien que chaque programme soit différent, les programmes ont en commun un certain nombre de caractéristiques qui les distinguent des projets, à savoir: une vision et une approche stratégiques sous-jacentes tendant à la réalisation des objectifs d'adaptation de manière coordonnée et en utilisant les ressources avec plus d'efficacité; des modalités institutionnelles adaptées à chaque programme et se caractérisant par une direction, une gestion et des soutiens techniques capables; un ensemble d'objectifs, de résultats, d'indicateurs et d'articulations entre les volets du programme adaptés qui offrent des

possibilités de synergies; et une plus large portée que les projets du point de vue des questions abordées, des secteurs concernés et/ou des domaines visés. Le Groupe a également conclu qu'un programme bien conçu peut s'accommoder des incertitudes, des changements dans la situation et des réorientations de l'ordre du jour. Dans le contexte de l'évolution du climat et à un moment où les PMA s'intéressent de plus en plus aux solutions d'adaptation à moyen ou à long terme, les pays devraient profiter de la flexibilité qu'offre une véritable approche par programme.

25. Pour ce qui est de la mise en œuvre des PANA, le Groupe d'experts a relevé que toutes les activités liées à des projets relevant des PANA peuvent être conçues de manière à s'inscrire dans une approche par programme ou une approche intégrée, puisque beaucoup sont multisectorielles, transversales et évolutives. En mai 2011, le FEM a annoncé que les PMA avaient la possibilité d'élaborer une approche par programme sous les auspices du Fonds pour les PMA⁸. L'approche par programme de la mise en œuvre des PANA au titre du Fonds pour les PMA est alignée sur l'approche par programme actuellement suivie par le FEM dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale du FEM. Cela signifie que les PMA qui élaborent des programmes relevant du Fonds d'affectation spéciale doivent soumettre au FEM une proposition de programme en remplissant un document-cadre de programme de pays, puis présenter leurs projets dans le cadre du cycle de projets du Fonds conformément à la pratique établie. En outre, les descriptifs de tous les projets qui composent le programme doivent être soumis au Conseil du FEM pour examen et approbation au plus tard six mois après l'approbation du document-cadre. Compte tenu des procédures en place et pour permettre aux pays de profiter des avantages potentiels que l'approche par programme peut offrir à long terme, le Groupe a suggéré que le FEM adopte des procédures mieux adaptées et simplifiées et des lignes directrices pour l'élaboration des programmes relevant du Fonds pour les PMA.

26. Le Groupe d'experts a aussi noté que l'approche axée sur un projet unique ne devrait pas être automatiquement abandonnée au profit d'une approche par programme, en particulier pour la mise en œuvre des PANA. Avant de choisir l'approche répondant le mieux à leurs besoins en matière d'adaptation, les PMA devraient évaluer les avantages et les inconvénients de chaque approche, notamment dans le contexte plus large de la planification du développement au niveau national.

5. Communication d'informations aux pays les moins avancés sur la manière d'intégrer au mieux la question de l'égalité des sexes et d'autres considérations concernant les communautés vulnérables dans leurs programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et les autres plans et stratégies connexes d'adaptation

27. Le Groupe d'experts a examiné l'ébauche du document d'information sur la prise en compte de la question de l'égalité des sexes et d'autres considérations concernant les communautés vulnérables dans la conception et la mise en œuvre d'activités dans le cadre du programme de travail en faveur des PMA. Le débat a été constructif et le Groupe a pu considérablement avancer dans la rédaction du document. Certains des résultats ont aussi été utilisés pour le document technique mentionné au paragraphe 14 ci-dessus et portant sur le recensement et la mise en œuvre des activités d'adaptation à moyen et à long terme dans les PMA.

⁸ FEM. 2011. *Accessing Resources under the Least Developed Countries Fund*, p. 12. Disponible à l'adresse: <http://www.thegef.org/gef/node/4433> et FEM. 2010. *Streamlining the Project Cycle and Refining the Programmatic Approach* (GEF/C.38/5/Rev.1), p. 6 à 9. Disponible à l'adresse: <http://www.thegef.org/gef/node/3225>.

28. Les premiers résultats obtenus par le Groupe d'experts ont consisté à identifier plusieurs moyens permettant d'intégrer au mieux la question de l'égalité des sexes et d'autres considérations concernant les communautés vulnérables dans les PANA et les autres plans et stratégies connexes d'adaptation, à savoir la prise en compte de la question de l'égalité des sexes et d'autres considérations par le biais des processus d'élaboration des politiques et de planification, la création d'un mécanisme qui garantisse la représentation des groupes vulnérables et le renforcement de leur capacité dans les processus d'adaptation. Le Groupe a reconnu que les anciens dans une communauté disposent d'une vaste expérience dont ils peuvent faire bénéficier les autres membres pour trouver des solutions locales pour l'adaptation aux changements climatiques. Afin d'appuyer les initiatives énumérées plus haut, le Groupe a recommandé de renforcer comme il se doit les capacités non seulement au niveau national mais aussi aux niveaux provincial et local, de diffuser les enseignements tirés et les pratiques optimales, ainsi que d'élaborer des modules de formation des fonctionnaires et des représentants de la communauté.

6. Établissement d'une note d'information sur les différentes possibilités d'accès aux ressources supplémentaires au titre du Fonds pour les PMA en fonction des nouvelles ressources disponibles

29. Le Groupe d'experts a poursuivi ses travaux visant à déterminer les possibilités d'accès existantes et possibles à l'avenir aux ressources supplémentaires au titre du Fonds pour les PMA en fonction des nouvelles ressources disponibles, en vue de la révision et la mise à jour des PANA, de la mise en œuvre des projets relevant des PANA et de la mise en œuvre des autres éléments du programme de travail en faveur des PMA.

30. Sur la base des échanges pendant la réunion en cours et les précédentes réunions⁹, et s'inspirant de la dernière publication du FEM sur le Fonds pour les PMA¹⁰, le Groupe d'experts a continué à élaborer le plan d'ensemble et le contenu d'un document d'information. Il achèvera ces travaux avant la trente-cinquième session du SBI.

7. Un appui destiné aux pays les moins avancés pour la pleine mise en œuvre du programme de travail en faveur de ces pays

31. Le Groupe d'experts a examiné les approches susceptibles d'être adoptées pour mettre en œuvre les éléments restants du programme de travail en faveur des PMA. Le Groupe s'apprête à élaborer un document d'information qui apportera des réponses à certaines questions comme la manière dont les secrétariats nationaux chargés de la question des changements climatiques peuvent être créés et appuyés, conformément aux mandats existants au titre du Fonds pour les PMA, et sur les modalités qui pourraient être mises en place pour que les projets relevant des PANA concourent à la collecte de données et à leur analyse au niveau national. Il a l'intention de demander l'avis du FEM et de ses organismes, des équipes chargées des PANA et des autres organisations et centres compétents.

32. Le Groupe d'experts a reconnu que ce débat est en lien avec le débat sur l'accès aux ressources supplémentaires au titre du Fonds pour les PMA en fonction des nouvelles ressources disponibles et il a décidé de déterminer, avant la trente-cinquième session du SBI, quel est le moyen le plus approprié pour présenter des informations sur les deux questions en cours d'examen.

⁹ FCCC/SBI/2010/5, par. 31 à 33 et 39, et FCCC/SBI/2011/4, par. 15 et 16.

¹⁰ FEM. 2011. *Accessing Resources under the Least Developed Countries Fund*. Disponible à l'adresse: <http://www.thegef.org/gef/node/4433>.

8. Questions diverses

33. La dix-septième session de la Conférence des Parties marquera le dixième anniversaire de l'adoption par la Conférence à sa septième session d'une série de décisions pour aider les PMA en reconnaissant leur situation spéciale, puisque ces pays sont les moins à même de faire face aux conséquences néfastes des changements climatiques. Le Groupe a décidé de contribuer à la célébration de l'adoption de cette série de décisions, qui comprenait la création du programme de travail en faveur des PMA, du Fonds pour les PMA et du Groupe d'experts des pays les moins avancés. À cet effet, le Groupe mettra au point un ensemble d'outils de sensibilisation comprenant la version actualisée d'un dépliant sur les PMA dans le cadre de la Convention, la publication sur les pratiques optimales et les enseignements tirés dans le cadre des PANA, mentionné au paragraphe 18 ci-dessus, ainsi qu'une publication spéciale mettant en lumière les principales étapes des dix années d'existence du programme de travail en faveur des PMA.

34. Le Groupe d'experts a débattu de la Déclaration d'Istanbul sur un partenariat mondial renouvelé et renforcé pour le développement des PMA et le Programme d'action en faveur des PMA pour la décennie 2011-2020¹¹, également appelé Programme d'action d'Istanbul. Dans la déclaration, les gouvernements se sont engagés à intensifier leur aide aux PMA par la création de conditions favorables au développement durable, l'accroissement de leurs capacités productives, la diversification des économies et la mise en place de l'infrastructure nécessaire. Rappelant les conclusions du SBI à sa trente-quatrième session¹², dans lesquelles le SBI a reconnu l'existence éventuelle de liens entre le Programme de travail d'Istanbul et les activités du Groupe d'experts, le Groupe a décidé d'étudier plus avant d'ici à sa prochaine réunion les moyens d'intégrer le Programme d'action d'Istanbul dans ses activités en faveur des PMA.

35. Le Groupe d'experts a débattu de ses contributions à la réunion d'experts sur les plans nationaux d'adaptation et, à cet effet, s'est employé à établir une version abrégée du document technique sur le recensement et la mise en œuvre des activités d'adaptation à moyen et à long terme (voir au paragraphe 15 ci-dessus). De plus, le Groupe a élaboré trois présentations¹³: une sur les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'action d'adaptation dans les PMA dans le cadre du processus des PANA, une sur l'adaptation à moyen et à long terme dans les PMA et la dernière sur les idées proposées concernant les lignes directrices sur les plans nationaux d'adaptation, en s'inspirant des lignes directrices concernant les PANA figurant dans l'annexe de la décision 28/CP.7.

36. Le Groupe d'experts a poursuivi ses travaux sur le suivi de la mise en œuvre des PANA. À la trente-quatrième session du SBI, il s'est entretenu à nouveau avec des PMA Parties. Les pays ont fourni des informations très intéressantes, que le Groupe reprend dans ses études de cas en cours. Une partie de ces informations a déjà été incorporée dans la dernière publication sur les pratiques optimales et les enseignements tirés du processus des PANA, mentionnée au paragraphe 18 ci-dessus.

37. Le Groupe d'experts a reconnu qu'il est nécessaire de suivre les progrès dans la mise en œuvre des PANA en dépassant le cadre du Fonds pour les PMA et de communiquer les informations pertinentes aux Parties. À cette fin, le Groupe continuera en 2012 et au-delà à inviter le FEM et ses agents d'exécution, les organisations compétentes et des experts à ses réunions et ateliers. De plus, il examinera, d'ici à sa prochaine réunion, de façon plus approfondie la conception d'une plate-forme consacrée aux pratiques optimales et aux enseignements tirés, qui serait hébergée par le portail consacré aux PMA, en vue de lancer

¹¹ Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, document A/CONF.219/3.

¹² FCCC/SBI/2011/7, par. 89.

¹³ Ces présentations sont disponibles à l'adresse: <http://unfccc.int/6147>.

la plate-forme dans le courant de 2012. Celle-ci aidera à mobiliser et à faire participer un large éventail d'organisations et d'institutions qui appuient ou envisagent d'appuyer la mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA et les programmes de travail du Groupe d'experts.

D. Examen des priorités jusqu'à la prochaine réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés

1. Réalisation des produits pour l'année en cours et plans de publication

38. Le Groupe d'experts a décidé que tous les documents mentionnés aux paragraphes 15 à 32 ci-dessus seront finalisés à temps pour la trente-cinquième session du SBI. Le document technique sur le recensement et la mise en œuvre des activités d'adaptation à moyen et à long terme dans les PMA, visé au paragraphe 15 ci-dessus, doit être soumis au SBI pour examen. En effet, le SBI a fait observer que le processus devant permettre aux PMA parties de formuler et de mettre en œuvre des plans nationaux d'adaptation devrait bénéficier de la participation du Groupe d'experts, entre autres à travers l'examen des résultats de ses travaux sur l'adaptation à moyen et à long terme dans les PMA parties¹⁴.

39. S'agissant des autres documents, évoqués au paragraphe 6 ci-dessus, le Groupe d'experts poursuivra ses discussions en ligne pour déterminer pour chacun d'eux le mode le plus approprié pour les présenter à la trente-cinquième session du SBI. En tout état de cause, le Groupe a l'intention de diffuser le contenu de tous les documents pendant la trente-cinquième session du SBI et la dix-septième session de la Conférence des Parties à l'occasion des réunions et des manifestations parallèles pertinentes. En outre, il présentera le contenu de tous les documents et l'utilisera pour élaborer les supports de formation destinés aux ateliers régionaux de formation qu'il organisera en 2012 pour les PMA.

2. Élaboration des supports de formation et organisation de séminaires de formation destinés aux pays les moins avancés en 2012

40. Sur la base des informations données en retour par les Parties par le biais, entre autres, d'entretiens, d'enquêtes, de débats tenus dans le cadre de séminaires de formation et de communications, et compte tenu des nouvelles questions qui se posent, le Groupe d'experts prévoit d'organiser des séminaires de formation au niveau régional pour les PMA en 2012, comme il est indiqué dans son programme de travail pour 2011-2012.

41. Les séminaires de formation à l'échelle régionale contribueront à faciliter l'application de nouvelles approches et l'intégration des considérations relatives à l'égalité des sexes dans la mise en œuvre des PANA, à développer les ressources humaines en appui aux activités d'adaptation à moyen et à long terme, ainsi qu'à faire face aux problèmes clefs posés par la mise en œuvre des PANA, leur révision et leur mise à jour. Les séminaires de formation à l'échelle régionale serviront aussi de forum pour l'échange des pratiques optimales et des enseignements tirés au niveau régional, en collaboration étroite avec les organisations et centres régionaux concernés.

42. Le Groupe d'experts a décidé de finaliser les supports de formation à sa prochaine réunion.

¹⁴ FCC/SBI/2011/7, par. 95.

E. Présentation par un membre de l'équipe sur les changements climatiques de la République démocratique populaire lao d'une étude de cas du pays

43. Le Groupe d'experts a indiqué dans son programme de travail qu'il compte faire des études de cas des PMA l'un des outils qui lui serviront pour mener ses activités et renforcer son appui aux PMA. À ce titre, il a choisi la République démocratique populaire lao comme l'un des deux premiers pays, avec le Malawi, qui réaliserait une telle étude de cas. Dans la République démocratique populaire lao, le projet avait pour objectif d'étayer les travaux du Groupe sur la conception et la mise en œuvre des activités d'adaptation à moyen et à long terme dans les PMA, en tenant compte des processus liés à l'intégration des questions d'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement au niveau national, y compris les approches par programme et les approches sectorielles. L'étude de cas a été réalisée en collaboration avec le Département de l'environnement du Ministère des ressources naturelles et de l'environnement du pays.

44. Un membre de l'équipe sur les changements climatiques de la République démocratique populaire lao a présenté au Groupe d'experts les premiers résultats de l'étude de cas, mettant en lumière la situation actuelle du point de vue climatique et le contexte socioéconomique et les scénarios pour la République démocratique populaire lao et la région du bassin inférieur du Mékong, ainsi que les politiques et cadres d'action nationaux pertinents. L'étude de cas donnait un aperçu des programmes et initiatives concernant les changements climatiques actuellement menés aux niveaux national et régional en montrant comment ils pouvaient constituer l'assise de l'action d'adaptation à moyen et à long terme. En outre, elle proposait de nouvelles idées que le pays pourrait étudier en vue de lancer le processus d'adaptation à moyen et à long terme, notamment le nécessaire renforcement des capacités, des ressources financières et technologiques et de la coopération aux niveaux régional et international.

45. Le Groupe d'experts continuera à suivre de près les progrès accomplis par l'équipe sur les changements climatiques de la République démocratique populaire lao dans son étude de cas et à lui fournir un appui. Le Groupe d'experts et la République démocratique populaire lao présenteront aux Parties l'ensemble des résultats de l'étude de cas dès qu'ils seront disponibles.

III. Activités prioritaires du Groupe d'experts des pays les moins avancés à mettre en œuvre en 2012

46. Le Groupe d'experts a établi ses priorités et décidé de centrer son attention sur les activités suivantes, assorties de résultats en 2012:

- a) Compiler et analyser des informations sur la mise en œuvre des PANA, et déterminer et suivre l'état de leur mise en œuvre dans chaque pays;
- b) Mettre sur pied et organiser des ateliers de formation à l'échelle régionale (voir aux paragraphes 40 à 42 ci-dessus);
- c) Élaborer un document technique sur le rôle et l'application des technologies dans la mise en œuvre des PANA dans les PMA;
- d) Renforcer le contenu du portail des PMA afin qu'il devienne la principale source d'information sur l'action menée par le Groupe d'experts et la mise en œuvre des projets relatifs aux PANA, et en faire une plate-forme servant à mobiliser un grand nombre d'organisations et d'institutions et à les amener à appuyer la mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA et des programmes de travail du Groupe d'experts;

e) Concevoir et installer une plate-forme sur le portail des PMA, consacrée aux pratiques optimales et aux enseignements tirés de l'expérience afin de susciter l'échange d'informations sur l'élaboration et la mise en œuvre des PANA et des plans d'adaptation nationaux, les vulnérabilités communes aux PMA, et les solutions pratiques trouvées à différents niveaux, le rôle et l'application de la technologie dans le cas des PANA, et les approches à suivre pour promouvoir les synergies (au niveau des régions, entre les secteurs et entre les accords multilatéraux sur l'environnement);

f) Mettre à jour les lignes directrices relatives à l'élaboration, à la révision et à la mise à jour des PMA, en tenant compte des pratiques optimales recensées et des enseignements tirés de l'expérience, ainsi que des possibilités d'appliquer des approches spécifiques par secteur et par programme, ainsi que des problèmes posés par l'adaptation à moyen et à long terme;

g) Élaborer des documents sur les approches à suivre pour mettre en œuvre les éléments restants du programme de travail en faveur des PMA, par exemple sur la méthode à suivre pour mettre en place des secrétariats nationaux aux changements climatiques dans les PMA et leur apporter un appui, conformément aux mandats d'appui au titre du Fonds pour les PMA, ou encore sur les modalités selon lesquelles les projets d'adaptation relevant de PANA soutiendraient la collecte et l'analyse de données au niveau national, dans le cadre du dialogue avec le FEM et ses agents d'exécution, les équipes chargées des PANA et les autres organisations et centres concernés;

h) Commencer à élaborer une approche pour surveiller l'efficacité des efforts d'adaptation dans les PMA afin de réduire leur vulnérabilité aux changements climatiques;

i) Poursuivre le dialogue avec les équipes en charge des PANA dans les PMA (et les autres parties prenantes concernées) et utiliser les résultats de ce dialogue pour éclairer l'appui fourni, notamment au processus d'élaboration dans le cas des PMA devant encore présenter leur PANA; donner directement des conseils sur les questions nouvelles, au besoin, en collaboration avec le FEM et ses agents d'exécution;

j) Continuer d'inviter le FEM et ses agents d'exécution ainsi que les organisations et les experts concernés à ses réunions et séminaires afin de faciliter l'appui aux PMA, et communiquer les informations clés complémentaires aux PMA par des notes envoyées régulièrement au sujet des principaux points de préoccupation (tels que l'accès au financement, le cofinancement, l'adaptation-additionnalité et l'élaboration de cadres logiques pour les activités de projet communes).

47. À sa prochaine réunion, le Groupe d'experts élaborera un autre programme de travail glissant sur deux ans, en mettant à profit les résultats des activités qu'il mène actuellement pour s'acquitter de son mandat.

Annexe I

**État d'avancement de la mise en œuvre des programmes
d'action nationaux aux fins de l'adaptation et participation
des pays les moins avancés au Programme pilote pour
la résistance aux chocs climatiques et au Programme
d'adaptation en Afrique**

<i>Pays</i>	<i>Mise en œuvre des PANA</i>			
	<i>Proposition de projet présentée</i>	<i>Descriptif de projet complet présenté</i>	<i>Participe au PPCR</i>	<i>Participe à l'AAP</i>
Afghanistan	√			
Angola				
Bangladesh	√	√	√	
Bénin	√	√		
Bhoutan	√	√		
Burkina Faso	√	√		√
Burundi	√			
Cambodge	√√		√	
Comores	√	√		
Djibouti	√	√		
Érythrée	√	√		
Éthiopie	√			√
Gambie	√	√		
Guinée	√	√		
Guinée-Bissau	√	√		
Haïti	√√	√		
Îles Salomon				
Kiribati	√	√		
Lesotho	√	√		√
Libéria	√√	√		
Madagascar				
Malawi	√	√		√
Mali	√√	√√		
Mauritanie	√	√		

<i>Pays</i>	<i>Mise en œuvre des PANA</i>			
	<i>Proposition de projet présentée</i>	<i>Descriptif de projet complet présenté</i>	<i>Participe au PPCR</i>	<i>Participe à l'AAP</i>
Mozambique	√		√	√
Myanmar				
Népal	√√		√	
Niger	√	√	√	√
Ouganda	√			
République centrafricaine	√			
République démocratique du Congo	√	√		
République démocratique populaire lao	√√	√		
République-Unie de Tanzanie	√			√
Rwanda	√	√		√
Samoa	√√	√√		
Sao Tomé-et-Principe	√√	√		√
Sénégal	√			√
Sierra Leone	√	√		
Soudan	√	√		
Tchad	√			
Timor-Leste	√			
Togo	√			
Tuvalu	√	√		
Vanuatu	√			
Yémen	√		√	
Zambie	√	√	√	

Note: Dans la colonne «Mise en œuvre des PANA», chaque marque de pointage indique qu'un descriptif de projet ou une proposition de projet a été présenté. Lorsque le descriptif de projet est complet, une marque de pointage a aussi été ajoutée dans la colonne «Descriptif de projet complet présenté». Par exemple, il peut exister deux descriptifs de projet pour un pays, et dans ce cas il y a deux marques de pointage dans la colonne «Proposition de projet présentée». Si seulement l'un des deux descriptifs de projet est complet, on trouve alors une marque de pointage dans la colonne «Descriptif de projet complet présenté».

Abréviations: AAP = Programme d'adaptation en Afrique, PANA = programme d'action national aux fins de l'adaptation, PPCR = Programme pilote pour la résistance aux chocs climatiques.

Annexe II

Membres du Groupe d'experts des pays les moins avancés au 11 octobre 2011

M. Abias Huongo	Angola
M. Erwin Künzi	Autriche
M. Ibila Djibril	Bénin
M. Thinley Namgyel	Bhoutan
M ^{me} Beth Lavender	Canada
M. Douglas Yee	Îles Salomon
M. Mphethe Tongwane	Lesotho
M. Bennon Bibbu Yassin	Malawi
M. Batu Krishna Uprety	Népal
M. Jan Verhagen	Pays-Bas
M. Fredrick Manyika	République-Unie de Tanzanie
M. Paul Abiziou Tchinguilou	Togo
M ^{me} Pepetua Election Latasi	Tuvalu
